

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025 22

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 13 novembre 2025

En exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Qui ont pris part à la délibération : 9

Nombre de procuration : 1

Votes pour : 7

Vote contre : 1

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÈS Nelly, SOULÀ Caroline.

Etaient excusés : SOUBIES Sébastien.

Etaient absents : BAI ANSA Jean Louis, WIJNEN Wilm.

Procuration : SOUBIES Sébastien a donné procuration à DEJEAN Jean Paul.

Secrétaire de séance : CARLES Monique.

Date de convocation :

07 novembre 2025

Date d'affichage :

07 novembre 2025

ADRESSAGE DE VOIES DE LA COMMUNE DE GABRE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, par la délibération n°2016-16, la commune avait procédé en 2016 à la dénomination, à la numérotation et à la géolocalisation des voies communales en collaboration avec La Poste.

Il informe que, suite au changement de logiciel, il est désormais nécessaire de mettre à jour les voies sur la nouvelle plateforme de la base adresse locale : adresses.data.gouv.fr.

Cette mise à jour s'effectuera à partir des données issues de la délibération n°2016-16, tout en intégrant les modifications intervenues depuis 2016.

Le Maire précise également que, pour finaliser et publier la liste complète des voies de la commune, certaines voies doivent être créées et d'autres modifiées afin de refléter la situation actuelle.

- Voies à créer :

GUILLEMOT

PUJOL DE DIJOUS

LA DIGUE

LE CAMP

- Voies à créer :

FAYTIS remplacé par FEYTIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------------	-------------------	-----------------------	------------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la création des voies :

GUILLEMOT

PUJOL DE DIJOUS

LA DIGUE

LE CAMP

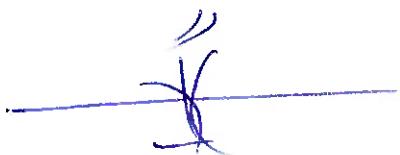
et la modification de la voie :

FAYTIS sera remplacé par FEYTIS

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

CARLES Monique
Secrétaire de séance

DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 14 novembre 2025 et publiée le 14 novembre 2025